

Faurecia

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Faurecia

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Faurecia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Faurecia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation

(Notes 1.2 et 10 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|--|
| <p>Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 8 773 millions d'euros, représentent 53 % du total bilan.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, leur valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité des titres de participation détenus devient inférieure à sa valeur d'entrée.</p> <p>Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la participation, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Le cas échéant, pour les sociétés dont la cession est envisagée à terme, une référence à des transactions antérieures est également associée aux critères d'évaluation.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit du fait de l'importance de leur valeur au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, et notamment la probabilité de réalisation des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés issus des prévisions établies par la direction, dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19, à la pénurie des composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine.</p> | <p>Nous avons pris connaissance de la méthodologie retenue par la direction pour évaluer la valeur d'utilité de chaque titre de participation.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur les perspectives d'avenir, nous avons obtenu les dernières prévisions de la direction ainsi que les tests de dépréciation de chacun des titres significatifs détenus.</p> <p>Nous avons apprécié, avec des experts en évaluation d'actifs intégrés dans l'équipe d'audit, les hypothèses clés retenues dans un contexte de crise liée au Covid-19, à la pénurie des composants électroniques et au conflit militaire en Ukraine pour déterminer les flux nets futurs de trésorerie attendus et nous avons en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ comparé les hypothèses retenues par la direction à des données externes de marché, telles que le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini ;▶ vérifié les calculs arithmétiques des tests de dépréciation réalisés par la direction ;▶ rapproché les principales prévisions incluses dans les tests de dépréciation réalisés aux données prévisionnelles par entité. <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons analysé la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités et apprécié si les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont documentés.</p> |

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes

annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes annuels selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes annuels joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Faurecia par votre assemblée générale du 28 mai 2019 pour le cabinet MAZARS et du 17 juin 1983 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quarantième année (dont vingt-quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 20 février 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Anne-Laure Rousselou

Grégory Derouet

Jean-Roch Varon

Guillaume Brunet-Moret

1. FAURECIA COMPTES SOCIAUX

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Notes | 2022 | 2021 |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| Prestations de services | | 96 589 | 42 481 |
| Chiffre d'affaires | | 96 589 | 42 481 |
| Services extérieurs | | (111 441) | (146 373) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | (2 685) | (2 133) |
| Salaires et traitements | | (15 524) | (4 883) |
| Charges sociales | | (7 937) | (2 435) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions, (moins reprises) et transferts de charges | 3 | (3 591) | 37 215 |
| Autres produits / (charges) | 4 | 63 061 | 51 583 |
| <i>Total des charges et produits d'exploitation</i> | | (78 117) | (67 026) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 18 472 | (24 545) |
| Produits financiers | 5 | 790 244 | 454 377 |
| Charges financières | 5 | (476 261) | (236 186) |
| RESULTAT FINANCIER | 5 | 313 983 | 218 191 |
| RESULTAT COURANT | | 332 455 | 193 646 |
| Produits exceptionnels | 6 | 739 | 319 |
| Charges exceptionnelles | 6 | (3 160) | (2 828) |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 6 | (2 421) | (2 509) |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion | | (9) | (12) |
| Impôts sur les bénéfices | 7 | 14 300 | 21 426 |
| RESULTAT NET | | 344 325 | 212 551 |

BILAN AU 31 DECEMBRE

| ACTIF | | 31/12/2022 | | 31/12/2021 | |
|---|-----------|-------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | |
| | Notes | Montants Bruts | Amortissements et provisions | Montants Nets | Montants Nets |
| Immobilisations incorporelles | 8 | 105 | 25 | 80 | 80 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 961 | 871 | 90 | 82 |
| Immobilisations financières | 10 | 12 096 072 | 215 989 | 11 880 083 | 6 472 880 |
| | | ----- | ----- | ----- | ----- |
| Total actif immobilisé | | 12 097 138 | 216 885 | 11 880 253 | 6 473 042 |
| Créances d'exploitation | | 60 485 | 0 | 60 485 | 18 472 |
| Créances diverses | 11 | 3 263 972 | 0 | 3 263 972 | 2 832 259 |
| Valeurs mobilières de placement et créances assimilées | 12 | 306 710 | 0 | 306 710 | 2 568 667 |
| Disponibilités | | 787 027 | | 787 027 | 552 930 |
| | | ----- | ----- | ----- | ----- |
| Total actif circulant | | 4 418 194 | 0 | 4 418 194 | 5 972 328 |
| Charges constatées d'avance | 13 | 2 111 | | 2 111 | 3 114 |
| Ecart de conversion actif | | 67 991 | | 67 991 | 31 297 |
| Primes de remboursement obligations | | 3 813 | | 3 813 | 5 337 |
| Charges à répartir | 14 | 45 953 | | 45 953 | 88 989 |
| TOTAL ACTIF | | 16 635 200 | 216 885 | 16 418 315 | 12 574 107 |

| PASSIF | | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-----------|-------------------|-------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | |
| Capital | | 1 379 625 | 966 251 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 1 403 368 | 599 882 |
| Réserve légale | | 106 125 | 96 625 |
| Réserves réglementées | | 8 939 | 8 939 |
| Autres réserves | | 0 | 0 |
| Report à nouveau | | 1 839 016 | 1 635 965 |
| Résultat de l'exercice | | 344 325 | 212 551 |
| | | ----- | ----- |
| Total capitaux propres | 15 | 5 081 398 | 3 520 213 |
| Provisions pour risques et charges | 16 | 28 512 | 16 333 |
| Total emprunts et dettes financières | 17 | 9 139 548 | 7 111 486 |
| Dettes d'exploitation | 18 | 54 102 | 53 729 |
| Dettes diverses | 18 | 2 069 172 | 1 850 887 |
| | | ----- | ----- |
| Total dettes d'exploitation et diverses | | 2 123 274 | 1 904 616 |
| Produits constatés d'avance | | 145 | 145 |
| Ecart de conversion passif | | 45 438 | 21 314 |
| TOTAL PASSIF | | 16 418 315 | 12 574 107 |

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

1- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France selon le Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les états financiers sont établis en euros. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros ; de façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche ; par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter un écart non significatif par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

Seules sont exprimées les informations significatives.

1-1- Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou de production. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions 20 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des constructions 7 à 10 ans ;
- agencements et aménagements divers 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans ;
- logiciels 1 à 3 ans ;
- mobilier 10 ans.

1-2- Immobilisations financières

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Leur valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité des titres d'une participation détenue devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Le cas échéant, pour les sociétés dont la cession est envisagée à terme, une référence à des transactions antérieures est également associée aux critères d'évaluation.

Les effets des engagements du groupe en matière de neutralité carbone et les conséquences des politiques publiques liées au réchauffement climatique font également partie, pour autant qu'ils soient mesurables, des hypothèses utilisées pour ces perspectives d'avenir.

1-3- Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

1-4- Opérations en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères, qui n'ont pas fait l'objet de couverture, sont enregistrées au cours du jour de la transaction. A l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts provenant de cette actualisation sont inscrits aux comptes « Ecart de conversion actif » pour les pertes latentes et « Ecart de conversion passif » pour les profits latents. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

1-5- Disponibilités

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

1-6- Provision pour retraites et charges assimilées

Les droits acquis par les salariés (indemnités de départ et retraites complémentaires) font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode prospective. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans la Société et de l'évolution prévisible des rémunérations. Ces engagements sont couverts partiellement par des fonds externes, dont la valeur est déduite du passif auquel ils sont irrévocablement affectés.

1-7- Résultat exceptionnel

Les éléments inhabituels ou non récurrents ont été inclus dans les charges et produits exceptionnels.

1-8- Instruments financiers

Les couvertures éventuelles de risque de taux d'intérêt sont effectuées au moyen d'instruments de gré à gré avec des contreparties bancaires.

Les résultats dégagés sur les opérations de couverture sont comptabilisés en résultat financier de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts.

1-9- Engagements retraites :

En mai 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC IC) a publié une décision relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies ayant les caractéristiques suivantes :

- l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite ;
- le montant des avantages dépend de l'ancienneté ;
- ce montant est plafonné à un nombre déterminé d'années de services consécutives.

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés, non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise, mais sur les dernières années d'acquisition des droits, en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

En France, l'autorité des Normes Comptables a parallèlement modifié la recommandation ANC n°2013-02 afin d'y introduire cette méthode comptable. La société adopte cette méthode depuis l'exercice 2021.

2- FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE LIÉ AU COVID-19, À LA PÉNURIE DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES ET AU CONFLIT MILITAIRE EN UKRAINE

En 2022, la production automobile mondiale a augmenté de 6,7% par rapport à 2021, passant de 77,2 millions de véhicules légers à 82,4 millions en 2022. Elle demeure significativement en dessous des 89,0 millions de véhicules légers produits en 2019, avant la crise du Covid-19. La production du premier semestre était en baisse de 1,1%, principalement impactée par le premier trimestre (en baisse de 3,4% par rapport au premier trimestre 2021) qui a subi le début de la guerre en Ukraine en février, alors que

la seconde partie de l'année 2022 est en hausse de 14,8%, reflétant principalement la base très faible de comparaison du troisième trimestre 2021.

Elle a été pénalisée par les arrêts et reprises de production des constructeurs, à la suite des perturbations de la chaîne logistique du fait de la guerre en Ukraine, la pénurie persistante de composants électroniques et les impacts liés au Covid-19 en Chine :

- la Chine a été fortement pénalisée par les restrictions liées au Covid-19 mises en place en avril et mai (la production automobile était en baisse de 4,7% sur le second trimestre 2022 par rapport en 2021) puis par l'augmentation des cas de Covid-19 fin 2022 après la décision d'arrêter la politique de zéro Covid (la production automobile chinoise était en baisse de 5,5 % sur le dernier trimestre 2022 par rapport à 2021)
- l'Europe a été fortement impactée par les arrêts et reprises de production du fait des perturbations logistiques liées à la guerre en Ukraine et à la pénurie permanente de composants électroniques avec une production automobile en baisse de 11,3 % au premier semestre 2022 par rapport à 2021, dont 17,5% sur le premier trimestre
- La pénurie de composants électroniques a perduré tout au long de l'année 2022 et devrait se réduire graduellement en 2023, sans pour autant se résorber complètement avant 2024
- Enfin, d'un point de vue macro-économique, 2022 a été caractérisé par des défis supplémentaires : une inflation élevée s'est étendue dans l'ensemble des pays, les risques d'approvisionnement en énergie ont poussé les prix à la hausse et les taux d'intérêt ont été augmentés pour contenir l'inflation

REFINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE HELLA

Faurecia a émis le 1er février 2023 250 millions d'euros d'Obligations Additionnelles liées au développement durable, de maturité 2026 et de coupon 7,25% ; le produit net de l'émission de ces Obligations Additionnelles a été affecté au remboursement complet du Bridge-to-Bond et du Bridge-to-Equity liés à l'acquisition de HELLA et à ses besoins de financement.

3- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS, (MOINS REPRISES) ET TRANSFERTS DE CHARGES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2022 | 2021 |
|--|----------------|---------------|
| Reprises sur provisions | 0 | 1 |
| Transferts de charges (1) | 13 453 | 60 858 |
| Dotations aux amortissements | (14 403) | (22 779) |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | (2 641) | (865) |
| | ----- | ----- |
| Total | (3 591) | 37 215 |

(1) dont :

| | | |
|---|--------|--------|
| Transfert des honoraires compris dans le poste "Services extérieurs" liés aux nouveaux financements de l'exercice : | 13 453 | 54 675 |
|---|--------|--------|

4 – AUTRES PRODUITS / AUTRES CHARGES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2022 | 2021 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | | |
| Redevances de marque | 64 158 | 52 292 |
| Autres produits | 5 | 0 |
| | ----- | ----- |
| Total | 64 163 | 52 292 |
| Charges d'exploitation | | |
| Redevances de marque | 0 | 1 |
| Autres charges | 1 102 | 708 |
| | ----- | ----- |
| Total | 1 102 | 709 |
| | 63 061 | 51 583 |

5 - RESULTAT FINANCIER

Il se décompose comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Produits financiers | | |
| De participations (1) | 277 309 | 208 157 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 487 616 | 234 078 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 70 | 0 |
| Reprises sur provisions (2) | 25 248 | 12 142 |
| | ----- | ----- |
| Total | 790 243 | 454 377 |
| Charges financières | | |
| Intérêts et charges assimilées | 443 514 | 227 313 |
| Dotations aux provisions sur titres (3) | 16 700 | 0 |
| Dotations aux autres comptes de provisions et autres charges | 16 045 | 8 873 |
| | ----- | ----- |
| Total | 476 259 | 236 186 |
| RESULTAT FINANCIER | 313 984 | 218 191 |

(1) ce poste correspond aux dividendes et revenus assimilés perçus des filiales et participations

| | | |
|--|---------|---------|
| - Faurecia Services Groupe | 2 000 | 4 225 |
| - Faurecia Investissements | 198 919 | 131 185 |
| - Faurecia Tongda Exhaust System | 5 486 | 7 426 |
| - Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai | 7 660 | 9 286 |
| - Faurecia Exhaust International | | 32 612 |
| - Faurecia Automotive Holdings | 62 311 | 23 423 |
| - Faurecia Automotive Espana | 933 | |

(2) dont :

| | | |
|---|--------|-------|
| - reprise provisions sur titres Faurecia Automotive GmbH | | |
| - reprise provisions sur titres Faurecia Automotive Belgium | 17 900 | 6 364 |
| - reprise provisions pour risques et charges financières | 7 348 | 5 702 |

(3) dont :

| | | |
|---|--------|--|
| - dotations sur titres Faurecia Holdings Espana | 16 700 | |
|---|--------|--|

6 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il se décompose comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Produits exceptionnels | | |
| Produits sur opérations de gestion | 0 | (189) |
| Produits de cessions d'éléments d'actif (1) | 17 | 0 |
| Produits sur cession d'actions propres | 672 | 396 |
| Reprises sur provisions | 50 | 112 |
| | ----- | ----- |
| Total | 739 | 319 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | 112 | 2 393 |
| Valeurs comptables d'éléments immobilisés et financiers cédés (2) | 70 | 0 |
| Charges sur cessions d'actions propres | 1 248 | 435 |
| Dotations aux amortissements et autres provisions | 1 730 | 0 |
| | ----- | ----- |
| Total | 3 160 | 2 828 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | (2 421) | (2 509) |
| | | |
| (1) dont : produit sur cession titres | 17 | 0 |
| (2) dont valeurs comptables des titres cédés | 70 | 0 |

7 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

Faurecia a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises. Ce régime entraîne un profit pour Faurecia par suite de l'imputation de son résultat fiscal déficitaire ainsi que celui de certaines de ses filiales sur le résultat fiscal positif des autres filiales :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2022 | 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Produit d'impôts en provenance des filiales intégrées | 13 700 | 20 826 |
| Autres (Charges) / Produits d'impôts (crédit d'impôt) (1) | 600 | 600 |
| TOTAL | 14 300 | 21 426 |

(1) Crédit impot Mécénat

8 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Concessions, brevets et droits similaires | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations incorporelles en cours | Total |
|--|---|--|--|-----------|
| Montant net au 31 décembre 2020 | 80 | 0 | 0 | 80 |
| Acquisitions et productions d'immobilisations | | | | |
| Sorties d'actifs | | | | |
| Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation | | | | |
| Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs | | | | |
| Autres mouvements | | | | |
| Montant net au 31 décembre 2021 | 80 | 0 | 0 | 80 |
| Acquisitions et productions d'immobilisations | | | | |
| Sorties d'actifs | | | | |
| Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation | | | | |
| Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs | | | | |
| Autres mouvements | | | | |
| Montant net au 31 décembre 2022 | 80 | 0 | 0 | 80 |

9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2022 | | 31/12/2021 |
|------------------------------------|------------|-----------|------------|
| | Brut | Net | Net |
| Terrains | 52 | 52 | 52 |
| Constructions | 258 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | 651 | 38 | 30 |
| TOTAL | 961 | 90 | 82 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Terrains | Constructions | Autres immobilisations corporelles | Total |
|--|-----------|---------------|--|-----------|
| Montant net au 31 décembre 2020 | 52 | 0 | (12) | 40 |
| Acquisitions et productions d'immobilisations | | | | 0 |
| Sorties d'actifs | | | (2) | (2) |
| Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation | | | (68) | (68) |
| Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs | | | 111 | 111 |
| Montant net au 31 décembre 2021 | 52 | 0 | 30 | 82 |
| Acquisitions et productions d'immobilisations | | | 18 | 18 |
| Sorties d'actifs | | | | 0 |
| Dotation aux amortissements et provisions pour dépréciation | | | (60) | (60) |
| Reprises d'amortissements sur sorties d'actifs | | | 50 | 50 |
| Montant net au 31 décembre 2022 | 52 | 0 | 38 | 90 |

10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2022 | | 31/12/2021 | |
|--|-------------------|----------------|-------------------|------------------|
| | Brut | Provisions | Net | Net |
| Participations | 8 986 502 | 213 489 | 8 773 013 | 6 157 111 |
| Créances rattachées à des participations | 3 105 936 | 0 | 3 105 936 | 315 370 |
| Autres titres immobilisés | 3 634 | 2 500 | 1 134 | 399 |
| TOTAL | 12 096 072 | 215 989 | 11 880 083 | 6 472 880 |

La variation de la valeur nette des titres de participation s'explique comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Valeur brute | Provisions | Valeur nette |
|---|------------------|----------------|------------------|
| Montant net au 31 décembre 2020 | 4 671 771 | 221 053 | 4 450 718 |
| Acquisitions | 29 | | 29 |
| Augmentations de capital | 1 700 000 | | 1 700 000 |
| Transmission universelle de patrimoine | | | 0 |
| Dotations et reprises aux comptes de provisions | | (6 364) | 6 364 |
| Liquidation société | | | 0 |
| Cession de titres | | | 0 |
| Montant net au 31 décembre 2021 | 6 371 800 | 214 689 | 6 157 111 |
| Acquisitions | | | 0 |
| Augmentations de capital | 2 614 741 | | 2 614 741 |
| Dotations et reprises aux comptes de provisions | | (1 200) | 1 200 |
| Liquidation société | | | 0 |
| Cession de titres | (39) | | (39) |
| Montant net au 31 décembre 2022 | 8 986 502 | 213 489 | 8 773 013 |

Les augmentations de capital concernent Faurecia participations GBMH en 2022 et Faurecia Investments et Faurecia Automotive Holding en 2021.

11 – CREANCES DIVERSES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|------------------|------------------|
| Avances de trésorerie | 3 194 020 | 2 753 352 |
| Impôts dus par les filiales(régime intégration fiscale) | 16 387 | 5 731 |
| Créances d'impôts sur les sociétés | 6 818 | 12 969 |
| Tva récupérable | 4 736 | 10 009 |
| Débiteurs divers | 42 009 | 50 196 |
| TOTAL | 3 263 972 | 2 832 259 |

Toutes les créances diverses sont à moins d'un an.

Les créances d'impôts sur les sociétés correspondent aux crédits d'impôts (recherche, mécénat) pour un montant de 6,8 millions d'euros dont 4,2 M€ pour le CIR.

12 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES ASSIMILEES

Au 31 décembre 2022, ce poste comprend :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Actions propres | 3 535 | 3 952 |
| Actions contrat de liquidité | 973 | 0 |
| SICAV | 301 943 | 2 435 349 |
| Dépréciation SICAV | 0 | (635) |
| Dépôts | 259 | 130 000 |
| Total des valeurs mobilières de placement | 306 710 | 2 568 667 |

Les mouvements des actions propres au cours de l'exercice s'expliquent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Nombre d'actions | Montant |
|---|-------------------------|----------------|
| ACTIONS PROPRES | | |
| Montant au 31 décembre 2021 | 84 171 | 3 952 |
| Distribution et annulation d'actions propres | | |
| Cession des droits préférentiels de souscriptions (1) | | (417) |
| Rachat d'actions | | |
| Montant au 31 décembre 2022 | 84 171 | 3 535 |

(1) suite à l'augmentation de capital du 24 juin 2022

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Nombre d'actions | Montant |
|------------------------------------|-------------------------|----------------|
| CONTRAT DE LIQUIDITE | | |
| Montant au 31 décembre 2021 | 0 | 0 |
| Achat d'actions | 1 677 438 | 40 118 |
| Ventes d'actions | (1 607 438) | (39 146) |
| Montant au 31 décembre 2022 | 70 000 | 973 |

13 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance comprennent essentiellement :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Commissions et frais bancaires | 111 | 0 |
| Loyer | 0 | 0 |
| Divers | 2 000 | 3 114 |
| TOTAL | 2 111 | 3 114 |

14 – CHARGES A REPARTIR

Les charges à répartir au 31 décembre 2022 correspondent aux frais liés aux moyens de financement.

Un emprunt obligataire de 700 M€ de montant nominal émis le 15.11.2022 (Echéance 15.06.2026 – taux 7,25%) a généré des frais d'émission dont 6,0 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 3 années.

Un emprunt bilatéral de 289 M€ de montant nominal émis le 25.07.2022 (Echéance 25.07.2029 – taux 3,474%) a généré des frais d'émission dont 0,5 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 7 années.

Un emprunt bilatéral de 50 M€ de montant nominal émis le 30.12.2022 (Echéance 30.12.2024 pour 50%, échéance 30/12/2025 pour le restant – taux variable EURIBOR 6 mois + 3,6 %) a généré des frais d'émission dont 0,7 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 3 années.

Un complément à l'emprunt bilatéral Bank of China (Echéance 05.07.2024 – taux variable EURIBOR 3 mois + 0,85%) a généré des frais d'émission supplémentaires dont 0,2 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 2 années également.

Une renégociation des conditions du crédit-relais mis en place pour assurer le pré-financement de l'acquisition Hella a généré des frais d'émission additionnel dont 4,7 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 2022

Une renégociation des conditions de la ligne de crédit RCF du 1,5 md (non tirée) a généré des frais d'émission additionnel dont 1,5 M€ ont été imputés en charges à étaler sur 3 années.

15 – CAPITAUX PROPRES

15-1- Variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Solde au 31/12/2021 | Décision d'affectation de l'AGO du 31/05/2022 | Augmentation du capital | Diminution du capital | Dividendes | Résultat de l'exercice | Solde au 31/12/2022 |
|---|------------------------|--|-------------------------------|-----------------------------|------------|------------------------------|------------------------|
| Capital | 966 251 | | 413 374 | | | | 1 379 625 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 599 882 | | 803 486 | | | | 1 403 368 |
| Réserve légale | 96 625 | 9 500 | | | | | 106 125 |
| Réserves réglementées | 8 939 | | | | | | 8 939 |
| Autres réserves | 0 | | | | | | 0 |
| Report à nouveau | 1 635 964 | 203 051 | | | | | 1 839 015 |
| Résultat de l'exercice | 212 551 | (212 551) | | | | 344 325 | 344 325 |
| TOTAL | 3 520 213 | 0 | 1 216 860 | 0 | 0 | 344 325 | 5 081 398 |

15-2- Capital et primes d'émission, de fusion et d'apport

▫ Au 31 décembre 2022, le capital est de 1 379 625 380 euros, divisé en 197 089 340 actions de 7 euros chacune, entièrement libérées. Au 31 décembre 2022, 2 812 577 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote double.

▫ Il n'existe pas d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2022.

15-3- Plans d'attributions d'actions gratuites

La Société a initié en 2010 une politique d'attribution d'actions gratuites au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du Groupe. Ces attributions sont soumises à une condition de présence et à des conditions de performance.

La Société a mis en place en 2021 un plan unique d'attribution d'actions de performance à long terme (Executive Super Performance Initiative-ESPI) pour les membres du Comité Exécutif du Groupe. La durée d'acquisition est de 5 ans, sans période de conservation et le versement maximum est plafonné à 300% de la rémunération annuelle fixe. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à une condition de performance, Total Shareholder Return -TSR, par rapport à un groupe de référence.

Le détail des plans d'attribution au 31 décembre 2022 est donné par le tableau suivant :

| Autorisations de l'assemblée | Dates des conseils | Nombre maximum d'actions gratuites attribuables (*) en cas : | | Condition de performance |
|------------------------------|--------------------|--|------------------------------|--|
| | | d'atteinte de l'objectif | de dépassement de l'objectif | |
| 26/06/2020 | 22/10/2020 | 875 069 | 1 138 079 | atteinte en 2022 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre |
| 31/05/2021 | 25/10/2021 | 1 016 861 | 1 322 794 | atteinte en 2023 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre |
| 01/06/2022 | 28/07/2022 | 1 765 390 | 2 294 250 | Pour le Directeur Général : atteinte en 2024 du niveau de résultat après impôt prévu au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia par rapport à un groupe de référence et d'un pourcentage de mixité hommes et femmes au sein de la population cadre Pour les autres bénéficiaires : atteinte en 2024 du niveau du résultat opérationnel, du net cash flow prévus au plan stratégique lors de l'attribution, d'un niveau de croissance du revenu net par action de |
| 31/05/2021 | 23/07/2021 | 445 474 | 445 474 | Plan ESPI : atteinte d'un niveau de performance relative de l'action Faurecia ("TSR") par rapport à un groupe de référence mesuré sur une base annuelle. Pour le Directeur Général : atteinte d'un niveau de performance relative de l'action Faurecia ("TSR") par rapport à un groupe de référence mesuré en moyenne sur 5 ans (2021/2026). |

(*) Net des actions gratuites attribuables radiées.

Les conditions de performance du plan attribué par le Conseil du 9 octobre 2019 ont été partiellement atteintes. Les titres correspondant (81 117) seront définitivement attribués en octobre 2023 par distribution des actions propres détenues. Pour chacun des plans présentés ci-dessus, le nombre d'actions gratuites attribuables a été ajusté à la suite de l'augmentation de capital en numéraire réalisée en juin 2022 (cf. note 15.1), conformément aux textes et après approbation du conseil d'administration, en appliquant un coefficient de 1,0788 aux valeurs initiales

16 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| (en milliers d'euros) | Au 31/12/2022 | Au 31/12/2021 |
|--|---------------|---------------|
| Provisions pour risques | | |
| Pertes de change | 14 521 | 6 714 |
| Autres provisions pour risques | 0 | 0 |
| Sous-total | 14 521 | 6 714 |
| Provisions pour charges | | |
| Provision pour retraites et charges assimilées (1) | 11 202 | 9 600 |
| Autres provisions pour charges | 2 789 | 19 |
| Sous-total | 13 991 | 9 619 |
| TOTAL | 28 512 | 16 333 |

(1) la provision pour retraite et charges assimilées couvre les coûts que la Société supporte lors du départ en retraite des salariés :

- indemnités de départ à la retraite
- compléments de retraite à verser à certains salariés

Pour cette dernière obligation, elle est libérée de ses engagements par un prélèvement du capital nécessaire au service de la rente que la compagnie d'assurance, chargée de ce service, effectue sur le fonds constitué pour couvrir les engagements de retraite non encore définitivement acquis. La Société n'a en conséquence plus aucune obligation vis-à-vis des anciens salariés.

L'évaluation actuarielle a été effectuée par des actuaires indépendants. Les calculs ont été réalisés sur base d'un taux d'actualisation de 3,90 % et un taux d'inflation de 2,0 %.

Les membres du Comité exécutif titulaires d'un contrat de travail avec Faurecia S.E. ou l'une de ses filiales bénéficient également d'un régime à prestations définies de type additif pour les membres français et à cotisations définies pour les membres étrangers, les droits acquis au 31 décembre 2019 dans le régime additif pour les membres français ont également été gelés sur l'ancienneté acquise à cette date en conformité avec la loi PACTE du 22 mai 2019. Les droits sont revalorisés en fonction d'évolution des salaires et aux charges correspondantes des employées dans ces régimes.

| (en milliers d'euros) | 2022 | 2021 |
|--|---------------|--------------|
| Valeur actuarielle des engagements de retraite | 20 348 | 19 188 |
| Couverture des engagements | (9 599) | (8 819) |
| Eléments différés | 452 | (769) |
| Provision | 11 202 | 9 600 |

| (en milliers d'euros) | 2022 | 2021 |
|-----------------------------------|----------------|--------------|
| Droits acquis par les salariés | (1 278) | (556) |
| Actualisation des droits projetés | (429) | (366) |
| Rendement des fonds | 106 | 57 |
| Total | (1 601) | (865) |

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante sur l'exercice :

| (en milliers d'euros) | Solde au 31/12/2021 | Dotations | Reprises | Versements aux fonds investis pour les retraites | Solde au 31/12/2022 |
|--|---------------------|---------------|----------------|--|---------------------|
| Provisions pour perte de change | 6 714 | 14 521 | (6 714) | | 14 521 |
| Provisions pour retraite et charges assimilées | 9 600 | 1 601 | | | 11 202 |
| Autres provisions pour charges | 21 | 2 769 | | | 2 790 |
| Total | 16 334 | 18 891 | (6 714) | 0 | 28 511 |

17 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| Primes émissions obligations | 6 671 | 8 692 |
| Autres emprunts obligataires | 5 640 000 | 4 940 000 |
| Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit | 3 454 790 | 2 153 730 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 38 087 | 9 064 |
| TOTAL | 9 139 548 | 7 111 486 |

La part de la dette à taux variable s'élève à 27,90 %. Elle fait l'objet de couverture au moyen d'instruments dérivés de taux d'intérêt maximum comme décrit en note 21 -1.

Les échéances des emprunts et dettes financières se présentent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Au 31/12/2022 |
|------------------------------|----------------------|
| Échéance 2023 | 1 401 565 |
| Échéance 2024 | 981 704 |
| Échéance 2025 | 1 167 194 |
| Échéance 2026 | 1 793 001 |
| Échéance 2027 | 2 121 411 |
| Échéance 2028 | 979 000 |
| Échéance 2029 | 689 000 |
| TOTAL | 9 132 875 |

Les principaux éléments du financement du Groupe sont décrits ci-dessous ; les financements portés par HELLA GmbH & Co. KGaA sont également décrits ci-dessous pour faire suite à l'acquisition de HELLA (voir notes 2.1 et 10.A).

CREDIT SYNDIQUE

Faurecia a signé le 15 décembre 2014 un crédit syndiqué à échéance 5 ans, pour un montant de 1 200 millions d'euros. Ce crédit a été renégocié le 24 juin 2016 puis le 15 juin 2018, afin d'en étendre la maturité à 5 ans à compter de cette date. En mai 2021, Faurecia a signé avec ses banques un accord de refinancement de cette ligne de crédit qui a permis d'en augmenter le montant à 1 500 millions d'euros tout en indexant le coût de la ligne de crédit sur la performance environnementale de Faurecia, le taux d'intérêt variant en fonction de l'atteinte des objectifs du Groupe en matière de neutralité de ses émissions de CO2 sur les scopes 1 et 2 et en étendant la maturité à 5 ans, soit mai 2026 (avec deux options d'extension d'un an, sous réserve de l'accord des banques).

Au 31 décembre 2022, cette facilité de crédit n'était pas utilisée.

Le 26 avril 2022, Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques (ratio Dette Nette¹/EBITDA ajusté²) et dont le respect conditionne la disponibilité du crédit : le niveau de cette clause n'est pas testé au 30 juin 2022 et est de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, cette condition était respectée.

Ce crédit comporte certaines clauses restrictives sur les cessions d'actifs (toute cession représentant plus de 35 % de l'actif total consolidé serait soumise à autorisation des banques représentant les deux tiers du crédit syndiqué) et sur l'endettement de certaines filiales.

¹ Endettement net consolidé.

² Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis, majorée des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

PRET RELAIS SYNDIQUE

Faurecia avait signé le 13 août 2021 un crédit relais confirmé d'un montant de 5,5 milliards d'euros afin de sécuriser le financement de l'acquisition de HELLA, ce crédit devant être refinancé principalement par des émissions obligataires et des prêts bancaires à l'exception de la composante de 800 millions d'euros devant être principalement refinancée par une augmentation de capital (Bridge to equity).

Le 26 janvier 2022, Faurecia a tiré 2,9 milliards d'euros sur ce crédit relais dont 500 millions d'euros correspondant à un emprunt à 3 ans avec les banques du syndicat du prêt relais.

Le 26 avril 2022, Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques (ratio Dette Nette (1)/EBITDA ajusté (2)) et dont le respect conditionne la disponibilité du crédit : le niveau de cette clause n'est pas testé au 30 juin 2022 et est de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2022, Faurecia a remboursé au total 2,2 milliards d'euros de ce crédit relais, à la suite en particulier de l'augmentation de capital lancée le 3 juin 2022 pour 700 millions d'euros et de diverses émissions de dette décrites plus bas. Au 31 décembre 2022, l'en-cours du crédit relais est de 705 millions d'euros dont 100 millions d'euros de Bridge to Equity avec une maturité à la main de Faurecia au 13 février 2023, 105 millions d'euros de Bridge to Bond avec une maturité à la main de Faurecia au 13 août 2023, 500 millions d'euros de Term Loan avec une maturité au 13 août 2024. Les Bridge to Bond et Bridge to Equity ont été intégralement remboursés début février 2023 (cf note 2.5).

L'ensemble des frais associés à la mise en place du crédit relais ont été comptabilisés en charges de la période.

SCHULDSCHEINDARLEHEN

Faurecia a signé le 17 décembre 2018 un placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen) pour un montant de 700 millions d'euros. Cette transaction comporte des tranches en euro et en dollar US, à taux fixe et à taux variable, avec des maturités de 4, 5 et 6 ans, soit décembre 2022, 2023 et 2024. Le règlement est intervenu pour 378 millions d'euros le 20 décembre 2018 et le solde a été reçu au début de janvier 2019. Les tranches en dollar US ont été partiellement converties en ressources en euro via des swaps de devise long terme (cross-currency swaps).

Le produit de ce placement privé a été utilisé pour financer l'acquisition de Clarion Co. Ltd.

Le 21 juin 2021, Faurecia a remboursé par anticipation 226,5 millions d'euros de la tranche à taux variable du Schuldscheindarlehen à échéance 2022. Le 20 décembre 2022, Faurecia a remboursé 58,5 millions d'euros de la tranche à taux fixe du Schuldscheindarlehen à échéance 2022.

Faurecia a signé le 17 décembre 2021 un placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen) incluant des critères de performances ESG pour un montant de 700 millions d'euros. Cette transaction comporte des tranches en euro et en dollar US, à taux fixe et à taux variable, avec des maturités de 2,5, 4, 5 et 6 ans, soit juillet 2024, et janvier 2026, 2027 et 2028. Le règlement est intervenu pour 435 millions d'euros le 22 décembre 2021 et le solde a été reçu au début de janvier 2022. Les tranches en dollar US ont été converties en ressources en euro via des swaps de devise long terme (cross-currency swaps).

Le produit de ce placement privé a permis de préfinancer l'acquisition de HELLA.

LIGNE DE CREDIT DE 30 MILLIARDS DE YENS

Faurecia a signé le 7 février 2020 une ligne de crédit en yen d'un montant de 30 milliards et d'une maturité de 5 ans, destinée à refinancer à long terme la dette de Clarion Co. Ltd. Ce crédit comporte deux tranches de 15 milliards de yens, l'une étant un prêt à terme et la seconde un crédit renouvelable.

Le produit de cette ligne de crédit a permis à Clarion Co. Ltd de rembourser la majeure partie de ses dettes bancaires.

La maturité de cette ligne a été étendue de février 2025 à février 2026 par exercice de la première option d'extension.

Le 26 avril 2022, Faurecia a renégocié de manière proactive la clause relative à ses engagements bancaires auprès des banques (ratio Dette Nette (1)/EBITDA ajusté (2)) et dont le respect conditionne la disponibilité du crédit : le niveau de cette clause n'a pas été testé au 30 juin 2022 et est de 3,75x au 31 décembre 2022 (au lieu de 3,0x) avant de revenir à 3,0x à partir du 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, cette condition était respectée.

Au 31 décembre 2022, ce crédit était tiré à hauteur de 20 milliards de yens, soit 141,8 millions d'euros.

LIGNE DE CREDIT AUPRES DE LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

Le 1er juillet 2022, Faurecia a conclu une ligne de crédit de 315 millions d'euros pour une durée de sept ans auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Cette ligne de crédit permet de financer des investissements dans la R&D et la fabrication et le déploiement de la technologie hydrogène pour les applications de mobilité, des systèmes avancés d'aide à la conduite et des systèmes de surveillance du conducteur. Elle est composée de deux tranches (i) une première tranche d'un montant de 289 millions d'euros, et (ii) une deuxième tranche de 26 millions d'euros.

Cette ligne de crédit comporte une clause relative au ratio Dette Nette /EBITDA ajusté dont le respect conditionne sa disponibilité identique à celle du crédit syndiqué et qui ne doit pas dépasser 3,75x au 31 décembre 2022 et 3,0x au 30 juin 2023 et au-delà. Elle comporte également certaines clauses restrictives sur les cessions d'actifs et sur l'endettement de certaines filiales.

Conformément à IAS 20, le différentiel entre le taux de marché pour un emprunt similaire à la date de mise en place et le taux accordé par la BEI a été comptabilisé en subvention ; il est rapporté en résultat en déduction des coûts que la subvention est destinée à compenser sur la durée de l'emprunt.

Au 31 décembre 2022 ce crédit était tiré à hauteur de 289 millions d'euros

OBLIGATIONS 2025

Faurecia a émis le 8 mars 2018 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2025, portant intérêt à 2,625 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2018.

Ces obligations comportent une clause restreignant l'endettement additionnel au cas où l'EBITDA après certains ajustements est inférieur à deux fois les charges d'intérêt brutes, ainsi que de restrictions sur l'endettement du même type que celles du crédit syndiqué bancaire.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour refinancer les 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2022, portant intérêt à 3,125 %, qui avaient été émises en mars et avril 2015.

Ces obligations sont cotées sur le Global Exchange Market d'Euronext Dublin (anciennement Irish Stock Exchange).

Une émission additionnelle de 300 millions d'euros a été réalisée le 31 juillet 2020. Les titres, assimilables aux obligations initiales, ont été émis à un prix de 97,5 % du pair, soit un rendement de 3,18 %.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations s'élevait à 1 000 millions d'euros.

OBLIGATIONS SLB 7,25 % 2026

Faurecia a émis le 15 novembre 2022 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2026, portant intérêt à 7,25 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2023.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2029 et basent les objectifs de réductions de CO2 de scope 1 & 2 2025 sur le Sustainable Linked Financing Framework publié en octobre 2021 et approuvé par l'ISS ESG. Le non-respect de ces objectifs entraîne un step up en 2026 des coupons de l'obligation.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour rembourser partiellement le Prêt Relais Syndiqué.

Ces obligations sont cotées sur le Global Exchange Market d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2027 s'élevait à 700 millions d'euros.

OBLIGATIONS 2026

Faurecia a émis le 27 mars 2019 un montant de 500 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2026, portant intérêt à 3,125 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2019.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2025.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour financer l'acquisition de Clarion Co. Ltd.

Ces obligations sont cotées sur le Global Exchange Market d'Euronext Dublin.

Afin de préfinancer l'acquisition de 50 % des actions de SAS, une émission additionnelle de 250 millions d'euros de ces obligations 2026 a été réalisée le 31 octobre 2019. Ces obligations additionnelles ont été émises à un prix égal à 104,50 % du pair, ce qui correspond à un rendement à l'émission de 2,40 %.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2026 s'élevait à 750 millions d'euros.

OBLIGATIONS 2,375 % 2027

Faurecia a émis le 27 novembre 2019 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2027, portant intérêt à 2,375 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2020.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2026.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour refinancer les 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2023, portant intérêt à 3,625 %, qui avaient été émises le 1er avril 2016.

Ce refinancement a été réalisé via une opération d'échange intermédiée dans laquelle les porteurs d'obligations 2023 pouvaient apporter leurs titres à l'échange et recevoir des obligations nouvelles 2027. Le taux de succès de cet échange obligataire a été de 76 %. Les titres qui n'étaient pas apportés à l'échange ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, conformément à la notice d'émission. Le règlement de ces deux transactions a eu lieu respectivement les 25 et 28 novembre 2019.

La prime de remboursement des obligations apportées à l'échange est amortie sur la durée de vie des obligations nouvelles échéance 2027 ; la prime de remboursement des obligations remboursées par anticipation a été comptabilisée en résultat financier de l'exercice 2019.

Le 3 février 2021, Faurecia a émis un montant de 190 millions d'euros d'obligations 2027 additionnelles via un placement privé. Ces obligations ont été émises à 100,75 % du pair, soit un rendement à l'émission de 2,26 %.

Ces obligations sont cotées sur le Global Exchange Market d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2027 s'élevait à 890 millions d'euros.

OBLIGATIONS SLB 2,75 % 2027

Faurecia a émis le 10 novembre 2021 un montant de 1 200 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 février 2027, portant intérêt à 2,75 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 juin 2022.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2029 et basent les objectifs de réductions de CO2 de scope 1 & 2 2025 sur le Sustainable Linked Financing Framework publié en octobre 2021 et approuvé par l'ISS ESG. Le non-respect de ces objectifs entraîne un step up en 2026 des coupons de l'obligation.

Le produit de ces obligations a été utilisé pour préfinancer l'acquisition de HELLA.

Ces obligations sont cotées sur le Global Exchange Market d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2027 s'élevait à 1 200 millions d'euros.

OBLIGATIONS 2028

Faurecia a émis le 31 juillet 2020 un montant de 700 millions d'euros d'obligations à échéance du 15 juin 2028, portant intérêt à 3,75 %, le coupon étant versé les 15 juin et 15 décembre de chaque année et pour la première fois le 15 décembre 2020.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2027. Ces obligations sont cotées sur le Global Exchange Market d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2028 s'élevait à 700 millions d'euros.

OBLIGATIONS VERTES 2029

Faurecia a émis le 22 mars 2021 un montant de 400 millions d'euros d'obligations vertes à échéance du 15 juin 2029, portant intérêt à 2,375 %. Ces obligations sont destinées à financer et refinancer les investissements du Groupe dans la mobilité hydrogène, tant dans le domaine des réservoirs à hydrogène haute pression que dans celui des piles à combustible pour véhicules électriques, à travers Symbio, sa joint-venture avec Michelin. Le caractère vert de ces obligations a été confirmé par ISS ESG, agence de notation environnementale.

Ces obligations comportent des clauses restrictives similaires à celles des obligations 2028. Ces obligations sont cotées sur le Global Exchange Market d'Euronext Dublin.

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de ces obligations 2029 s'élevait à 400 millions d'euros.

Enfin, au cours de 2022, Faurecia a émis régulièrement des billets de trésorerie avec une date de maturité allant jusqu'à un an auprès d'investisseurs essentiellement en France. Leur en-cours était de 694,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au cours de 2022, Standard & Poor's a dégradé sa perspective de stable à négative à Faurecia le 24 mai 2022 à sa note BB. Fitch a dégradé sa perspective de stable à négative le 29 juillet 2022 à sa note BB+.

18 – DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 25 565 | 39 485 |
| Autres dettes d'exploitation | 28 537 | 14 244 |
| | ----- | ----- |
| Sous-total dettes d'exploitation | 54 102 | 53 729 |
| Avances de trésorerie intra-Groupe | 2 066 045 | 1 846 770 |
| Autres dettes diverses | 3 127 | 4 117 |
| | ----- | ----- |
| Sous-total dettes diverses | 2 069 172 | 1 850 887 |
| TOTAL | 2 123 274 | 1 904 616 |

Toutes les dettes d'exploitation et dettes diverses sont à moins d'un an.

19 - SITUATION FISCALE LATENTE DE LA SOCIETE

Elle correspond à l'impôt sur :

- les décalages (différences temporaires) entre le résultat comptable et la base de l'impôt sur les sociétés ;
- le déficit reportable de l'intégration fiscale ;
- ainsi qu'à l'économie d'impôt dégagée par les déficits fiscaux des filiales intégrées, laquelle leur est potentiellement restituable.

Elle a été calculée par application sur ces différences, des taux d'impôt des exercices au cours desquels elles disparaissent.

Elle s'analyse comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Impôts latents correspondant aux économies d'impôt liées à l'utilisation de déficits de filiales intégrées | (550 491) | (515 854) |
| | ----- | ----- |
| Sous-Total impôts latents passif | (550 491) | (515 854) |
| Produits imposés mais non encore comptabilisés | (1 810) | (1 893) |
| Charges comptabilisées non encore déduites fiscalement | 5 421 | 5 146 |
| Economie d'impôt future sur le déficit d'intégration fiscale | 332 652 | 329 966 |
| | ----- | ----- |
| Sous-Total impôts latents actif | 336 263 | 333 219 |
| (Passif)/Actif net d'impôts latents | (214 228) | (182 635) |

20 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les avals, cautions et garanties comprennent des engagements en faveur de filiales et participations directes et indirectes pour un montant de 169,2 millions d'euros (169,2 millions d'euros au 31 décembre 2021).

21 - INSTRUMENTS FINANCIERS POUR LA COUVERTURE DES RISQUES DE MARCHÉ

21-1-Couverture du risque de taux

La société gère de façon centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du Groupe Faurecia, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prise au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement.

Pour ses propres emprunts à taux variables, la société se couvre essentiellement au moyen de swaps de taux principalement en euros, mis en place pour couvrir les intérêts d'emprunts à taux variable.

Le détail des notionnels d'instruments de couverture est le suivant :

| Au 31/12/2022 (en millions d'euros) | Notionnel par échéances | | |
|--|-------------------------|--------------|---------|
| | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Options de taux | | | |
| Swap taux variable / taux fixe | | 487 | |

Part de la dette à taux variable
(avant swaps de taux) 27,90 %

21-2-Couverture du risque de change

La société couvre de façon centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen d'opérations de change à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la direction du financement et de la trésorerie du Groupe Faurecia, sous la responsabilité de la direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement. Les dérivés souscrits pour les filiales sont rétrocédés aux filiales au moment de leur dénouement.

- Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets validés par la Direction Générale, ces prévisions étant remises régulièrement à jour.
- Le risque de change sur des prêts et emprunts intragroupe à des filiales hors de la zone euro dans leur monnaie de fonctionnement alors que ces prêts et emprunts sont référencés en euros est couvert au moyen de swap.
- Le risque de change sur des emprunts externes est couvert au moyen de cross currency swap.

Au 31 décembre 2022 les swaps de change mis en place concernent :

| Au 31/12/2022 (en millions devise) | POSITION NETTE | | Équivalent million EUR | Juste valeur des dérivés (en millions d'euros) |
|---------------------------------------|----------------|----------|---------------------------|---|
| | ACHETEUR | VENDEUR | | |
| CAD | 0,0 | 5,9 | 4,1 | 0,0 |
| DKK | 0,0 | 234,2 | 31,5 | 0,0 |
| GBP | 58,9 | 0,0 | 66,4 | -0,8 |
| JPY | 0,0 | 21 646,9 | 153,9 | 1,2 |
| USD | 113,5 | 0,0 | 106,4 | 8,1 |
| MXN | 2 000,0 | 0,0 | 95,9 | 1,1 |
| CNY | 668,7 | 0,0 | 90,9 | 1,0 |
| SEK | 0,0 | 33,5 | 3,0 | 0,0 |
| CHF | 0,0 | 15,4 | 15,6 | -0,1 |
| ZAR | 0,0 | 360,2 | 19,9 | -0,5 |

NB: ce sont les swaps de change qui couvrent les dépôts et prêts intra-groupe

22 – EFFECTIF MOYEN

| | 2022 | 2021 |
|---------------------|----------|----------|
| Cadres et assimilés | 9 | 8 |
| Employés | 0 | 0 |
| Total | 9 | 8 |

23 - REMUNERATIONS

En 2022, les rémunérations des organes d'administration (jetons de présence) se sont élevées à 885 045 euros contre 864 629 euros en 2021.